



DELIBERATION N° 2017-073

6 avril 2017

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 6 avril 2017 relative à l'instruction des dossiers de candidature à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques situées en France métropolitaine continentale

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Yann PADOVA et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des dispositions des articles L. 311-10 et R. 311-13 et suivants du code de l'énergie, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat a lancé un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques nouvelles situées en France métropolitaine, par un avis publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 29 avril 2016¹. Un avis modificatif a été publié au JOUE le 22 novembre 2016².

L'unique période de candidature s'est terminée le 19 décembre 2016. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'examen des offres dans un délai de quatre (4) mois prévu par le cahier des charges.

La CRE adopte le rapport de synthèse concernant l'instruction des dossiers de candidature à cet appel d'offres, ci-annexé, ainsi que les fiches d'instruction des offres. Ces documents seront notifiés au ministre chargé de l'énergie et une version non confidentielle du rapport sera publiée sur le site internet de la CRE.

Délibéré à Paris, le 6 avril 2017.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le Président,

Jean-François CARENCO

¹ Avis n° 2016/S 084-148167 publié au JOUE le 29 avril 2016.

² Avis n° 2016/S 225-410516 publié au JOUE le 22 novembre 2016.